Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260420-CCASLPDC260403-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CCAS DE LES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à 19 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué par convocation en date du 13 avril 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Président du CCAS LES PORTES DU COGLAIS,

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	DENOUAL Cindy	P	ROCHELLE Armelle	P
BOIROUX Céline	P	PIERRE Stéphane	P	AUFFRAY Camille	A
LEMONNIER Tiphaine	P	DESLOGES Jean	P	LERAY Christine	E
JOUDET Stéphanie	P	ORY Valérie	P		
DUSSAUX Sophie	P	DUBOIS Catherine	P		
JUILLARD Patrick	P	PLARD Jean	P		

Avait donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration
		Ensemble de la séance

Madame Sophie DUSSAUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

❖

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260420-CCASLPDC260403-DE

Délibération n° 26.04.03
Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'excédent de fonctionnement capitalisé de 4 178,06 € au 31 décembre 2025,

Considérant qu'il n'y a pas d'intérêt à affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : La totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 4 178,06 € sera affecté à la section de fonctionnement au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,

Le Président,



Aymar de GOUVION SAINT CYR.